ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr. Autres départements 4 fr. 50 8 fr. 50 16 fr.

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent. - d. -) 3. page..... 1 fr. RÉCLAMES (

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La session parlementaire s'achève ou plutôt agonise dans la confusion et l'agitation. C'est une effroyable bousculade.

I. - Le Traité de paix

La discussion du traité de paix n'en finit plus. Et bien que les ora-

teurs qui se succèdent à la tribune n'apportent rien de nouveau, on con-tinue toujours à parler. L'impression très nette aujourd'hui, c'est que le traité est très médiocre. Viviani a eu beau en vanter les mérites, l'argumentation de Franklin-Bouillon reste presque intacte et le discours de Marin va la confirmer. Pouvion-nous obtenir mieux? C'est une autre question. Les financiers... heureux, comme l'industriel Loucheur, et le vrai négociateur du traité, l'universitaire Tardieu, ancien normalien et agrégé comme Herriot et Thomas, dont l'ambition est de devenir à la fois un grand diplomate, un grand économiste et un grand financier, prétendent qu'on n'avait pas le choix. Et il est certain que Wilson, venu en France comme un demi-dieu et salué d'abord par nos socialistes comme un nouveau Messie, que Lloyd George, à la fois têtu et changeant, ont trop souvent opposé à nos légitimes demandes un « non-possumus » formel. Il n'a pas dû être facile à Clé-menceau de leur résister. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, à mesure que les événements se déroulent, on s'a-perçoit que la générosité américaine du début a fait place à un effroyable égoïsme et que la politique extérieure de l'Angleterre n'est pas très desintéressée. Les Roumains prétendent que le Conseil des quatre leur cherche noise, parce qu'ils n'ont pas voulu céder leurs sources de pétrole à un trust américain. Nous venons de voir en Syrie ce qu'on peut attendre de certains coloniaux Anglais. En Russie, on se demande ce que veut l'Entente. Lloyd George, qui est gêné par les progrès du socialisme et du radicalisme anglais, et notamment par l'influence du Manchester Guardian, a toujours saisi toutes les occasions possibles pour ne pas trop molester les Boches. Témoin l'affaire de Dantzig et celle de la Haute-Silésie. Je ne parle pas de l'attitude francophobe des Anglais dans la question du Rhin. Pour la Russie, ce qui perce à travers la prodigieuse ignorance de Lloyd George en matière de géographie et de politique, c'est son incertitude et son double désir de ne pas mécontenter les socialistes anglais en combattant les bolchewiks et de profiter de l'anarchie russe pour développer l'influence anglaise : Témoins le protectorat anglais sur la Perse, contraire au traité de 1912. Les Américains veulent faire des affaires, les Anglais veulent étendre leur domination. Voilà toute la politique des Anglo-Saxons; et c'est pourquoi elle gêne la nôtre, c'est pourquoi elle est pleine de revirements et d'incohérences.

Anglais et Américains ont d'abord essayé de s'entendre avec les Bolcheviks, alors que nous considérions justement comme des ennemis ceux qui avaient traité à Brest-Litowsk avec les Boches. Puis, les Anglais se sont aperçus que le Bolchevisme deviendrait bientôt impérialiste et que Lénine reprendrait à l'égard des nations annexées par les tzars, c'est-àdire la Finlande, l'Esthonie, la Lithuanie, la Pologne, la Bessarabie, la politique d'Alexandre 1er ou de Nicolas 1er. Les Américains l'ont vu également. Dès lors il était évident que la constitution d'une ceinture de sûreté autour de l'Allemagne était compromise par le Bolchevisme et qu'une entente était toujours à redouter entre les Boches et les Russes unifiés. Ce danger est si manifeste que des Russes hostiles aux Bolcheviks, comme Denikine et Koltchak, préconisent la même politique et qu'ils inspirent de la défiance aux Alliés. Le problème se pose donc ainsi : Si la Russie est unifiée, qu'elle soit bolcheviste, ou antibolcheviste, elle aura une tendance à redevenir impérialiste et conquérante et à faire sauter la ceinture de sûreté constituée autour de l'Allemagne, ce que Lénine appelait le « bouchon » polonais et roumain. Elle sera donc l'alliée des Boches. Si la Russie est coupée en deux, elle sera condamnée à la guerre civile. La perspective n'est guère plus

réjouissante. Car la permanence de la guerre dans l'Est de l'Europe est un obstacle invincible à la tranquillité des nations occidentales. Les politiques les plus subtils en viennent à se demander s'il ne vaut pas mieux laisser « cuire la Russie dans son jus », en attendant le moment où la fatigue la force à accepter la recons-titution de la Pologne, des Etats Baltiques, et le retour de la Bessarabie à la Roumanie. Les Anglais goûtent assez cette solution, parce qu'elle leur permet, en attendant l'avenir, de se garnir les mains. Il semble pour le moment que ce soit la politique suivie par les Alliés. Elle est bien précaire et sujette à revision, et elle répugne à nos diplomates. En tout cas, l'on conçoit que cette incertitude de la situation n'incline pas les esprits à l'optimisme. Ce n'est certainement pas l'équipée d'Annunzio à Fiume qui dissipera le pessimisme général. Car de ce côté aussi on voit des germes de guerre.

Tout cela a été dit et redit, et ne changera sans doute pas le vote des députés. Seul un vote du Sénat Américain hostile à Wilson pourrait entraîner un revirement.

II. - Les élections futures

Chose curieuse: ce ne sont pas ces problèmes de politique extérieure, pourtant si graves, si menaçants, qui préoccupent le plus nos « honorables » députés. Ce n'est même pas la situation intérieure qui, de jour en jour, devient de plus en plus inquiétante. Ni les grèves des services publics, ni ces chantages perpétuels qui peuvent se résumer ainsi : « de l'argent ou la paralysie du pays », c'est-à-dire : la bourse ou la vie, ni l'anarchie générale dont sountons tous, ni cette enrovable vague de cupidité, de paresse et de jouissances, qui semble balayer la nation et la pousser à la banqueroute, ni le spectacle déplorable des capitulations du pouvoir ne semblent inquiéter outre mesure nos représentants « in extremis » .Ce qui les préoccupe le plus, c'est la façon dont les électeurs seront mangés. La Chambre ne se remplit que lorsqu'on doit discuter la réforme électorale. Des batailles homériques se livrent sur le sectionnement ou le non-sectionnement de la Seine. Les députés qui ont déjà confectionné leur liste départementale, ceux qui ont évincé leurs concurrents, ceux qui, étant les seuls riches dans un département pauvre, ont acheté l'adhésion de leurs camarades de liste, besogneux ou avares, en se chargeant de tous les frais d'élections, tous ceux là se déchaînent avec fureur contre les arrondissementiers, et accusent Mandel, chef de Cabinet de Clémenceau, d'intriguer contre le scrutin de liste dans l'espoir de faire revivre le scrutin d'arrondissement. La plupart des républicains de gauche et des radicaux, menacés d'être pris entre deux feux, c'est-à-dire les socialistes irréductibles et les droites coalisées avec le centre, soupirent après cette résurrection et l'appellent de tous leurs vœux et de tous leurs suffrages. En un mot, il est visible que la passion dominante de la Chambre est le souci de sa réélection.

Ce n'est pas une passion bien héroïque ni même bien noble. Mais c'est la seule qui soit susceptible de galvaniser, la Chambre mourante. Il faut croire que l'amour du pouvoir, ou d'une fraction de pouvoir, este bien puissant pour que les députés soient si avides de recommencer un nouveau bail avec des électeurs de plus en plus exigeants. » Je ne comprends pas, disait ce matin un arrondissementier endurci à un proportionnaliste féroce, que vous teniez tant à un mode de scrutin qui fera de vous le domestique, le courtier et le placier de tout un département. C'est bien assez d'un arrondissement! » — « Pardon, dit le proportionnaliste : Une fois élu, je mettrai au panier toutes les demandes et les lettres de recommandation. Le grand avantage du scrutin par département, c'est de rendre à l'élu son indépendance. »

Voilà les propos qui se tiennent dans les couloirs, pendant qu'on discute en séance le sort de l'univers. Pendant ce temps, l'Allemagne reconstitue silencieusement son armée.

INFORMATIONS

Le procès du kaiser

Sir Gordon Hewart, attorney général (procureur général), a terminé le rapport dont il avait été chargé au

sujet du procès de l'ex-kaiser. Le rapport ne fixe pas la date du procès. Les lieux envisagés comme possibles pour la réunion du tribunal demeurant toujours: Londres, Douvres, Margate, Scapa-Flow et Héligoland.

Le rapport de l'attorney général sera soumis au conseil suprême des

La France et la Belgique

Interviewé par un de nos confrères avant son départ pour Anvers, M. Loucheur a dit que la France était émerveillée de la rapidité avec laquel-le la Belgique s'est relevée. En ce qui concerne la question du charbon, M. Loucheur a déclaré que la France est toute disposée à fournir à la Belgique une partie du charbon, du charbon gras que l'Allemagne doit lui livrer contre échange évident de charbon belge.

Le ministre a dit que sa mission en Belgique a trait précisément au trans-port de ce charbon allemand et il a

« Je me rends à Anvers pour étudier la possibilité de faire servir ce port à l'expédition du charbon allemand qui

nous sera envoyé par le Rhin, et de là

Si une nouvelle guerre menaçait l'Europe

acheminé en France.»

Le Daily Express public aujourd'hui une longue interview du roi des Belges qui s'embarquera demain à Ostende, sur le Georges-Washington, pour se rendre aux Etats-Unis avec la reine et le prince héritier.

Le roi, prié de donner son opinion sur la Société des Nations, déclara que des hommes d'Etat éminents avaient foi dans cetteinstitution, mais qu'il pensait, avec Lloyd George, que e succès dépendrait de l'état d'esprit dans lequel les nations y adhèreraient,

- En cas d'échec, et si une guerre nouvelle menaçait encore l'Europe votre peuple agirait-il comme en 1914? lui fut-il demandé.

- Il n'y a aucun doute, absolument aucun doute, répondit le roi.

Un démenti japonais

L'ambassade japonaise dément officiellement l'existence d'un traité secret entre le Japon et l'Allemagne.

Trotzky commandant en chef

On annonce de Bucarest que les troupes bolchevistes qui opèrent sur le Dniester sont en complète déroute. Trotzky a pris lui-même le comman-

La terreur bolcheviste

Le professeur Guido Schneider, de Riga, qui a été victime et témoin occulaire de la terreur bolcheviste à Riga, a fait une conférence à Stokholm dans laquelle il a donné de terribles détails. Il a dit qu'en peu de temps 3.632 personnes, hommes, femmes et enfants ont été fusillés. Les prisonniers de Riga, privés de vêtements, étaient forcés à sortir pieds nus dans la cour de la prison couverte de neige et tachée de sang.

Les Soviets voudraient négocier

On mande de Pétrograd à l' « Hufvudsbladet » que le gouvernement des soviets aurait résolu d'autoriser les commissaires du peuple à entrer en négociations avec les puissances de l'Entente sur les bases posées par ces dernières.

Les bolcheviks fusillent les grévistes

Les ouvriers des usines Poutilov, à Petrograd, s'étant mis en grève, les bolcheviks en arrêtèrent plusieurs centaines et fusillèrent soixante des promoteurs du mouvement. Au lieu d'enterrer les cadavres de ces derniers, les bolcheviks les auraient donnés en pâture aux fauves du jardin zoologique.

Les mutilés du Var ne veulent pas faire de politique

L'assemblée départementale des mutilés et des réformés du Var a décidé que, contrairement au vœu exprimé par plusieurs groupes de poi-lus, elle restera en dehors des luttes politiques. Dans un ordre du jour voté à l'unanimité, il est dit, en effet Les Associations des mutilés et réformés doivent avant tout s'attacher défendre les intérêts des éprouvés de la guerre et ne pas se mêler à des délibérations de politique qui ne pourraient que semer la désunion

L'affaire Humbert

dans ses groupes. »

Le gouvernement militaire de Paris vient de signer une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Charles Humbert dans l'affaire des « marchés d'Amérique.»

Un accord franco-allemand pour le charbon

Plusieurs journaux publient des dépêches d'Essen annonçant qu'un accord provisoire a été conclu avec la France pour la livraison mensuelle de 500.000 tonnes de charbon de Ruhr. Le Syndicat des charbons livre le charbon par voie d'eau jusqu'à Rotter-

dam, où il est chargé sur des bateaux. Les livraisons sont faites sur la base du prix du Syndicat des charbons pour l'étranger.

L'accord est indépendant du traité de paix, celui-ci n'étant pas encore ratifié par la France.

OTHIGHT TOOUTH

Notre excellent confrère le Courrier de l'Aveyron exhume une « taxe officieuse » de denrées dans le département de l'Aveyron parue en 1868. Cette « taxe officieuse » est la grand' mère des « prix normaux » de l'année 1919!

Chacun connaît le résultat des prix normaux ». Paix à eux Mais, à titre de document, voici quels étaient les prix fixés en 1868 par la taxe officieuse »:

Bœuf, le kil. 1 30

 Vache, le kil.
 1 10

 Veau, le kil.
 1 30

 Mouton, le kil.
 1 30

 Brebis, le kil. 1 10

Comparativement aux prix actuels, la « taxe officieuse » n'était pas exagérée. Mais, 1 franc en 1868, valait 5 francs de notre époque! Si cette « taxe officieuse était ap-

pliquée assez sévèrement, et était observée à peu près convenablement par les marchands, nous ne pouvons en dire autant, comme nous le démontrions ces jours derniers, des prix normaux ».

C'est à la production et non chez les marchands que l'on doit taxer. Du reste, la plupart des membres des Commissions chargées d'établir les prix normaux » ont reconnu l'inefficacité de la mesure.

On nous affirme même que les membres ouvriers de la Commission de Cahors ont démissionné.

On houspillera un marchand sur le marché, qui vend ses denrées audessus des « prix normaux » quasi officiels, et on laisse les expéditeurs râfler les denrées au prix demandé par les marchands.

Or, bien mieux, ce sont les exnéditeurs qui font les cours et cela, personne ne l'ignore. Mais qui oserait toucher aux gros expéditeurs des œufs, par exemple, qui les jours de marché, installent, à la vue de tout le monde, sur un trottoir de la place, leurs cageaux dans lesquels ils emballent les œufs que les ménagères n'avaient pas voulu payer 5 fr. et 5 fr., 50 la douzaine.

Les expéditeurs paient les œufs ce prix-là: combien les clients des autres villes les paieront-ils, alors?

Il en est-à peu près ainsi de toutes les marchandises: les coopératives seules sortiront les consommateurs d'embarras. Quand toutes commenceront à fonctionner les résultats pourront ètre édifiants.

Dans tous les cas, le magasin communal de Cahors continue à rendre de réels services aux consommateurs. La coopérative militaire ne va pas tarder également à fonctionner sérieusement.

La question du vin qui préoccupe nos populations pourrait bien être résolue avant peu, car la Commission du magasin communal réunie ces jours derniers a décidé de faire venir du vin étranger qui sera mis en vente à un prix inférieur d'un tiers au prix des marchands.

Seulement, il faudrait se presser de s'entendre avec les importateurs. A Agen, l'expérience a été faite, elle est concluante. La Commission de Cahors s'est abouchée avec les membres de la Commission du magasin communal d'Agen.

Il ne s'agit à présent, que de vou-loir faire venir le vin d'Espagne, car, comme l'a déclaré un délégué de la Commission d'Agen, s'il y a des adversaires de cette importation, ce sont, évidemment les gros marchands qui ont leurs foudres pleins de vin et qui attendent touiours la hausse pour l'écouler.

Des renseignements précis nous permettent de dire que le vin pourrait être mis en vente, comme à Agen à 1 fr., 25 le litre : différence, 50 centimes environ sur le prix actuel! La différence est intéressante.

Mais il faut vouloir, il faut agir vite et crier, tempêter au cours des réunions des Commissions où l'on doit étudier l'amélioration de la situation économique, n'avance à rien. Ceux qui ont tout à discrétion seuls peuvent se permettre de refuser d'aider la population à sortir du maras-

Les recettes du magasin communal prouvent bien que l'œuvre entreprise est bonne et qu'elle peut donner encore de meilleurs résultats.

Qu'on n'hésite pas à s'occuper toujours plus des intérêts de la population: nous entrons à grands pas, dans la mauvaise saison. Ou'on n'écoute que les gens de bonne vo-lonté. Et aux « prix normaux » qui ne donnent aucune satisfaction aux consommateurs qu'on substitue la baisse des prix, par l'organisation des coopératives.

A l'instar DES GRANDES COMPAGNIES

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante relative à l'entrefilet que nous avons publié dimanche, sur la question des Autobus dans le Lot.

« J'ai été moi-même, écrit notre correspondant, un de ces nombreux voyageurs qui, à l'instar des sardines,....se compri-ment à loisir dans l'espace réduit mis à leur

ment à loisir dans l'espace reduit mis aleu-disposition.

Comme tel, j'ai tout naturellement à me plaindre de la « Cie des Guimbar des » dont les prix élevés permettront aux administra-teurs de se retirer sous peu avec de bonnes et solides rentes, si toutefois les bons habi-tants du Lot continuent à se laisser tran-quillement estamper.

tants du Lot continuent à se laisser tran-quillement estamper.

L'absence de moyens de communications dont notre département est particulièrement favorisé explique l'abondance des voyageurs qui sont parqués au départ de 16 h. 30 de-vant l'unique et insuffisante voiture, atten-dant le bon vouloir d'un employé dont l'amabilité ne deviendra pas légendaire.

Vous pourrez vous en rendre compte faci-

Pamabilite ne deviendra pas legendaire.
Vous pourrez vous en rendre compte facilement en allant écouter l'appel militaire
des numéros de billets (réservés!)
Pour le prix des colis, j'ai payé la somme
de 4 fr. 80 pour deux vélos à transporter à
25 km !!

25 km.!! Ci-joint le billet qui attestera mes Veuillez agréer, etc., etc.

Effectivement, le billet porte: « 2

velos, 4 fr., 80 : payé. » C'est un peu cher : et comme le dit

notre correspondant, un trafic pareil fait au détriment des voyageurs, du populo, ne manquera pas d'enrichir ceux qui administrent la Compagnie des guimbardes.

Ils ne seront pas ingrats, sans doute: ils feront part aux... amis, probablement de leurs bénéfices. N'est-ce pas que cela démontre com-

bien nous avions raison de dire, dès le premier jour, que les intérêts du public ont été sacrifiés, parce qu'il fallait à tout prix, faire vite de bonnes affaires, réaliser la forte somme.

C'est égal, payer 4 fr., 80 pour le transport de 2 bicyclettes, ce n'est pas à l'instar des grandes Compagnies! Celles-ci, ont été à cet égard, toujours plus scrupuleuses! La Compagnie des Guimbardes ne sera-t-elle pas rappelée à l'ordre par le Conseil Général?

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7° dont les noms suivent :

Arliac (Emile), soldat à la 17e compa-gnie du 207e rég. d'infanterie : méprisant la mort, est tombé glorieusement, le 20 février 1915, à Perthes-les-Hurlus, au pos-

te de combat conflé à garde. A été Arliguié (Marcellin), soldat à la 19e compagnie du 17e rég. d'infanterie : méprisant la mort, est tombé glorieusement, le 23 décembre 1914, aux Hurlus, au poste d'honneur confié à sa garde. A été

Aubert (Guillaume), soldat à la 19e compagnie du 207e rég. d'infanterie : méprisant la mort, est tombé glorieusement, le 17 février 1915, à Perthes, au poste d'honneur confié à sa garde. A été

Arcouteil (Louis-Charles), clairon à la 21e compagnie du 207e rég. d'infanterie : tombé au champ d'honneur pour le salut de la patrie, le 5 mars 1915, à Perthes-les-Hurlus. Mort en brave. A été cité.

Citation à l'ordre de l'armée

M. Grillon, Préfet du Lot, vient d'être cité à l'ordre du jour de l'armée, pour sa conduite dans l'exercice de ses fonctions de sous-préfet de Verdun.

Rappelons que M. Grillon a été nommé chevalier de la Légion d'hon-

Nous lui adressons nos félicita-

7° d'Infanterie

Aucun annuaire ne contenant les noms des officiers du 7° d'infanterie, rentré à Cahors, plusieurs lecteurs nous ont demandé de vouloir bien en publier la liste

Nous nous empressons de déférer leur désir . Voici l'ordre de bataille du régi-

ment à la date du 23 septembre 1919 :

Lieutenant-colonel:....X
Chef de bataillon Derode, actuellement
fonctionnaire Major.
Capitaine Méchin, adjoint au chef de

Capitaine Baillargeau, Trésorier. Capitaine Izard, chargé de la mobilisa-

Lieutenant Bastit, faisant fonctions de

capitaine chargé du matériel Lieutenant Gaston, adjoint au capitaine

Lieutenant Courbil, 1er adjoint au Tréso-

Lieutenant Bielle, 2e adjoint au Tréso-1er Bataillon: Chef de bataillon Feuga, commandant le bataillon; Capitaine Gradelet, adjudant-major.
Commandants de compagnie: Capitaine Lemaire, Lieutenant Sauzeau, Capitaine

2º Bataillon: Chef de bataillon Parison,

commandant le bataillon ; Capitaine Lacadé, adjudant-major. Commandants de compagnie : lieutenant Bacquerie, Lieutenant Gallien, Capitaine Hardy.

3º Bataillon: Chef de Bataillon Ance, commandant le bataillon; Capitaine Gavelle, adjudant-major. Commandants de Compagnie: Capitaine

Cousin, Lieutenant Lagrange, Capitaine Souhard.

SANDWICH

Bien souvent, en grignotant un sandwich, je m'étais demandé d'où venait cette appellation; or, dernièrement, dans une revue de linguistique anglaise, je découvris le mot de l'énigme.

Vers le milieu du 18° siècle, vivait, en Angleterre, à Sandwich, ville du comté de Kent, un comte, grand joueur devant l'Eternel.

Afin de ne pas être interrompu par ses repas dans ses interminables parties de cartes, il avait eu, à l'occasion, l'idée de se faire apporter des petits pains beurrés, partagés en deux, avec tranches de jambon à l'intérieur. Ces beurrées devinrent vite à la mode dans les cercles, sous

le nom de « sandwich » Sandwich lui-même est une corruption du mot Sand-village, c'est-à-dire village de sable, village étant prononcé villèdge en anglais - sandvilledge – sandvidgé – sandwitch.

Ant. CHÉRY.

Affichage municipal

L'adjudication de l'affichage municipal a eu lieu samedi 21 septembre 1919, à 2 heures de l'après-midi à l'Hôtel-de-Ville.

Trois adjudicataires se sont présentés; l'adjudication a été accordée à la « Compagnie Française de publici-

Marché du travail

L'Officiel publie la situation du marché du travail pendant la semaine du 8 au 13 septembre 1919, dans le Lot. Nombre de placements: 14 hommes,

6 femmes. Demandes d'emplois non satisfai-

tes: 2 hommes, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites (usiniers et manœuvres industriels): 2

Autres travailleurs: 10 hommes.

Commission départementale des prix normaux des denrées

Dans sa réunion du 19 Septembre, la Commission départementale des prix normaux des denrées a décidé de maintenir les prix fixés dans sa précédente réunion.

La Commission rappelle aux consommateurs et aux commerçants que la fixation desprix normaux n'est pas une taxe ; elle a pour but de détermi-ner la valeur réelle de la marchandise basée sur le prix de revient.

Cependant les commerçants ne devront pas oublier qu'en s'écartant trop des prix normaux ils risquent de tomber sous le coup de la loi sur les spéculations illicités du 20 Avril

Les affiches des prix normaux sont à la disposition des commerçants dans les mairies.

Ecole Annexe

La rentrée de l'Ecole annexe de l'Ecole Normale d'Instituteurs aura lieu le mercredi 1er octobre à 8 heures du matin.

Les parents peuvent, dès maintenant, se présenter à l'Ecole Normale pour faire inscrire leurs enfants.

Fête de la Place des petites Boucheries

Les organisateurs de la fête de la Place des Petites Boucheries ont bien fait les choses. La fête a été supérieurement réussie. Une foule énorme y

a participé. Les décorations étaient parfaites, l'orchestre était composé des meilleurs musiciens de notre ville. Danseuses et danseurs s'en sont

donnés à cœur joie. Nos félicitations aux organisateurs.

Directions des Services Agricoles du Lot

M. le général commandant la 17e région nous informe: 1º Qu'il sera bientôt procédé à de nou-

velles ventes de chevaux de l'armée; 2º Que des *prêts de chevaux* du 117º d'artillerie, pour une durée d'un mois re-nouvelable, mais sans faculté de cession ultérieure, seront faits aux anciens mobilisés possesseurs de moins de 10 hectares et ayant les moyens de nourrir et d'entretenir les chevaux en bon état.

Les agriculteurs du Lot devront adresser a M. le Commandant du 117e d'artillerie à Agen une demande du modèle ci-dessous à l'aquelle sera joint un certificat du Maire dont suit également le modèle.

DEMANDE DE PRÊT

D'un cheval de l'armée sans cession amiable ultérieure.

M.... agriculteur à.... ancien mobilisé au.... demande à M. le Colonel du.... artillerie de lui consentir le prét sans faculté d'achat d'un cheval pour une durée d'un mois renouvelable.

Signature: Le Maire de la commune de.... certifie que M.... a été mobilisé, possède moins de 10 hectares de terre, a les moyens de

Le Maire: Afin de faciliter aux démobilisés la reprise des exploitations susceptibles d'être remises en culture les propriétaires qui possèdent des exploitations incultes susceptibles d'être affermées, sont priés d'en faire immédiatement la déclaration au directeur

nourrir et d'entretenir un cheval et d'assu-

rer les soins de ferrure et vétérinaire né-

1º Leur adresse exacte;

2º L'état dans lequel se trouvent les bâ-3º La superficie totale des exploitations;

4º La superficie des herbages; 5º Le prix de location demandé.

des services agricoles à Cahors, en indi-

SALAISONS

Le Ravitaillement Civil et le Service de l'Intendance disposent de quantités importantes de salaisons surtout de Cumberlands, épaules, poitrines avec ou sans os) qu'il importe de faire consommer à bref dé-

Tous les soins de conservation possibles ont été donnés à ces approvisionnements: notamment en éliminant largement les parties dont la conservation pouvait être douteuse.

En outre, et en vue d'assurer plus facilement l'écoulement de ces produits, le Ministre du Ravitaillement par sa circulaire du 21 août dernier, a autorisé les services distributeurs à déduire après expérience portant sur une partie de chaque lot livre les quantités qui doivent correspondre nomalement aux déchets a admettre sur l'ensemble des livraisons.

Il est rappelé également que les intéressés peuvent grouper leurs demandes soit par les municipalités, soit par l'intermédiaire des Présidents de Commission de Ravitaillement qui peuvent adresser ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, à l'Office Départemental des Vivres.

Bagnac

Morts au champs d'honneur. - Voici la liste trop longue des Bagnacois morts pour la France:

Mazières Henri; Mazières Emile; Lemberties Guy; Lacombe Camille; Capmeil Justin; Debons Honoré; Larrousssie Emi le; Roussel Camille; Laborie Henri; Bories Louis; Fraysse Henri; Sénizergues Louis; Lafon Jules; Boisse Léon; Lalau rie Raymond; Mas Henri; Lacan Camille; Lacan Henri; Laborie Marcel; Fricou Albert; Vernaude Rémy; Bac Louis; Delsouc Léon; lieutenant Auriac Firmin; Delbos Jules; Sauvagnac Urbain; Para melle Henri, Laviolette Antoine; lieutenant Bacalou Albert; Faure Albert; Truel Paul; Cantagrel Louis, mort en Allemagne; Cas tagné Louis; Soulaguet Romain; Camès Poul; Lavergne Léopold; Goujou Jean; Bédrine Maurice; Malapère Albert; Sau vagnac Firmin; Sorbes André; Laborie Maurice; Auriac Martin; Latrémolièr Raymond; Delort Louis; Laborie Louis Deschamps Jean. Disparus: Lrcan Jules; Mas Henri; Allidières Albert; Lugan Albert; Lugan Julien; Merle Eloi; Denoit

Nous saluons avec respect la mémoire de ces héros.

L'IMPOT SUR LE REVENU et les gens mariés

Depuis 1914, les Français jouissent des bienfaits de l'impôt sur le revenu. Nous sommes loin, hélas! de l'idéal de justice que devait théoriquement réaliser la nou-velle législation, et les nombreuses critiques qu'a soulevées son application, ne sont pas toutes dénuées de fondement.

Voici, par exemple, comment, avec l'impôt sur le revenu, sont encouragés le mariage et la repopulation.
L'imposition est globale et familiale. Le

Chef de famille en a la charge et bénéficie d'une exemption personnelle de 3.000 fr., augmentée d'une nouvelle exemption de 2.000 fr. s'il est marié. Supposons donc un homme et une fem-

me possédant chacun un revenu taxable de 10.000 fr.

S'ils sont mariés, les deux revenus, groupés sur la tête du chef de famille seront, pour l'imposition, diminués de 3.000 fr. du chef du mari, de 2.000 fr. du chef de sa femme, soit d'un total de 5.000 fr.

S'ils vivent en concubinage, chacun ayant droit à une exemption de 3.000 fr., le faux ménage bénéficiera d'une réduction

de 6.000 fr. sur son revenu imposable. En appliquant, pour le calcul de l'impôt, le barème fixé par la loi de 1918, on constate que, dans le cas examiné de 10.000 fr. de revenus, l'économie réalisée par les concubins est de 136 fr. 19.

Bien entendu, l'économie sera plus forte avec des revenus plus considérables. Elle atteindrait 11.278 fr. 88 si, au lieu de 10.000 fr., les revenus étaient de 100.000 fr. Il n'y a rien à ajouter à une telle démonstration, mais il est peut-être permis de regretter que la préparation et la mise au point des lois ne soient pas réservées au Conseil d'Etat dont la sagesse et la compétence nous mettraient à l'abri d'erreurs

Il paraît indispensable que les nouvelles Chambres se préoccupent, sans tarder, de la révision des dispositions légales qui ne peuvent qu'entraver le développement de la Vitalité Nationale.

La question de Fiume

La question de Fiume paraît approcher de sa solution définitive. La France, l'Angleterre et l'Italie sont d'accord pour internationaliser le port sous le contrôle de la Ligue des Nations sans troupes italiennes dans la ville.

On attend la réponse de Wilson qui accepterait si les Yougo-Slaves donnent leur approbation à ce projet. Lloyd George désire sur-

L'Amérique et le Traité

De Washington: Le Sénat votera aujourd'hui sur les amendements à apporter au Traité. Ces amendements seront probablement repoussés sauf le paragraphe établissant le droit pour les Etats-Unis de se retirer de la Ligue des Nations.

Les grèves américaines

De New-York: La grève de l'acier s'étend. Des scènes de violence eurent lieu à Pittsburg. La police chargea. Les abords des établissements industriels sont gardés par des mitrailleuses. La grève affecte 145 usines du Cleveland. Les mineurs déclarent qu'ils ne se solidariseront pas avec les grévistes métallur-

Cronstadt bombardé

De Copenhague: 60 avions anglais ont bombardé de nuit Cronstadt. De grands in-

cendies se sont déclarés dans la ville. Petrograd évacuée

De Petrograd : Les Bolcheviks préparent 'évacuation de la capitale. Les usines seront transférées dans la région de l'Oural.

Allemagne et Autriche

De Berlin: Les journaux déclarent que la publication des documents autrichiens constitue une décharge pour l'Allemagne et que ces documents influeront beaucoup sur la question des responsabilités.

Etats Baltiques et Soviets

De Riga: Les Etats Baltiques ajoutent à leurs exigences que le gouvernement des Soviets devra livrer à un pays neutre les vaisseaux de guerre en son pouvoir, autrement l'indépendance des Etats Baltiques serait menacée.

Paris, 13 h. 59. A la Chambre

La Chambre a tenu ce matin une séance exceptionnelle pour discuter la convention provisoire passée entre le ministre des travaux publics et les chemins de fer du sud de la France.

Douze députés étaient présents !... M. Sibille combat la convention. M. Claveille s'explique, puis la Chambre décide le renvoi à la Commission. La séance est levée à midi.

La Chambre continue ce soir la discussion du traité de paix. M. Louis Marin reprend son discours interrompu vendredi.

En Russie

D'Omsk: L'amiral Koltchak convoquera prochainement l'assemblée des Zemstvos. Il va lancer prochainement une proclamation à ce sujet.

Grèves au Pérou

REMERCIEMETS Monsieur et Madame Jules LAUCOU; Messieurs Jean et Daniel LAUCOU; les familles VIDAL, DAVID, PINÈDE, TULET et RAFFY et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques le sympathie ainsi que celles qui ont bien

voulu assister aux obsèques de Monsieur Fernand LAUCOU

Jardinier

AVIS

Le Receveur des Domaines à Cahors informe le public qu'indépendamment des 8 chevaux de selle qui doivent être vendus à Cahors le 27 septembre, il sera mis en vente quelques chevaux de trait. Pour ces derniers, le bénéfice du droit de priorité s'exercera.

LA FERNAL GUÉRIE PAR

CHUTES de MATRICE DÉPLACEMENTS DES ORGANES

Ce n'est plus une utopie! La terrible infirmité qu'est LA HERNIE est aussitôt maîtrisée et rapidement GUERIE grâce à la METHODE LEROY. Dominant bien haut les promesses de soi-disant spécialistes, la nouvelle preuve ci-dessous, VERITABLE CITATION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SCIENCE », est bien la confirmation des milliers de guérisons déjà publiées ici.

Monsieur LEROY, à PARIS. Grâce à votre bonne METHODE la HER-NIE qui me faisait souffrir est maintenant complètement GUERIE. Vous pouvez compter sur moi auprès de ceux qui souffrent et qui n'ont pas le bonneur de vous connaître. 13 juin 1919, LOURDOU Paul, Barruques, par Saint-Beauzély (Avey-

Il n'y a plus à hésiter! Aussi nous engageons les intéressés à ne pas confondre et à venir voir l'éminent praticien, à Rodez, dimanche 28 septembre, Hôtel

Decazeville, lundi 29, Hôtel de France. Figeac, mardi 30, Hôtel des Voyageurs. Cahors, mercredi 1er octobre, Hôtel des

Villefranche-de-Rouergue, jeudi 2 oclobre, Hôtel Moderne. Marcil ac, vendredi 3, Hôtel Ferrié.

LEROY, 75, rue Faubg.-St-Martin,

PARIS-Xe.

A LOUER

Grande salle des Variétés 1er étage avec petite salle à côté, gaz ou électricité. S'adresser au rez de chaussée, chez Cassagne, rue de la Chantrerie, Vins en gros, derrière la Cathédrale.

A VENDRE

Pour cause de santé Hôtel, café, remise et jardin BON RAPPORT

Ecrire à M. LACHAISE, notaire ou à M. SALAMAGNE, à Floirac (Lot).

MARECHAUX Stock de clous à vendre, toutes quantités, 2 fr. le kilog. En éch. 10 kilogs contre mandat 22 francs. GABARROS, rue 22 Septembre, Béziers.

A VENDRE Voiturette Darrac monocylindre

S'adresser Bureau du Journal.

FOUDRE 1.300 LITRES Etat de neuf et barriques A VENDRE

S'adresser à M. CALVET, Sous-Inspecteur de l'Assistance Publique, à Cabessut.

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie Coueslant (personnel intéressé) M. RIGAL aura samedi 27 courant un bon convoi de chevaux. Toujours HOTEL COMBELLE, Cahors.

Etablissements BRUEL, Fils SOUILLAC (Lot)

ATELIERS DE REPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JUILLIA Mécanicien-spécialiste des 1res maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. - Soudure autogène. - Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. - Accessoires. - Pneumatiques. - Bougies. - Transports marchandises par camions-automobiles. -Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Section Electricité

Sous LA DIRECTION DE M. LEIBINSON, Ingénieur électricien diplômé.

Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et ma-gnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etu-des. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.

Télégrammes: BRUEL, Souillac.

TÉLÉPHONE : 4.

cé entre les époux MAZET-COSTES, à la requête et au profit du mari et que Me LONGPUECH, notaire à Fi-ETUDE de Maître E. CONTOU Gradué en Droit

Huissier à Cahors Vente aux enchères publiques

Le samedi 27 septembre à 2 heures du soir, à Cahors, Boulevard Gambetta, 22, Mess des Officiers,

D'objets comprenant : grande cuisinière en fonte en bon état ; salières, dessous de carafe, 3 douzaines couteaux de table; 2 douzaines cou-teaux à dessert; 3 douzaines de couverts de table argenté 84 gr.; 5 louches argenté 84 gr.; 6 douzaines assiettes plates; 3 douzaines assiettes creuses; 96 serviettes table ourlées (état neuf); 30 plats porcelaine; saladiers, soupières, compotiers, carafes, plats et casseroles émaillées et aluminium, couvercles ; couverts, presse à purée, scie montée et autres ustensiles de

Le tout en très bon état, non usagé, provenant du mess des

Par le ministère de M° CONTOU, huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions linaires enchères publiques, au comptant. 10 % en sus.

CONTOU.

ETUDE de Maître FONTANGES,

Docteur en droit Avoué à Figeac Avenue de la Gare

Extrait d'un jugement de divorce

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le treize juin mil neuf cent dix-neuf enregistré et signifié,

Entre Monsieur Jules MA-ZET, négociant en chaussures à Figeac, rue Gambetta, Et Madame Jeanne COSTES, sans profession, épouse du dit Monsieur Jules MAZET, domi-

ciliée de droit avec lui, mais

résidant à Nuces (Aveyron),

Il appert Que le divorce a été pronongeac, a été commis pour procéder à la liquidation des reprises de la femme et de la communauté ayant existé entre les époux

Pour extrait, Figeac, le vingt-trois sep-tembre mil neuf cent dix-

Signé: FONTANGES, avoué.

ETUDE de

M. Pierre DESPRATS LICENCIÉ EN DROIT

Avoué a Cahors Rue du Portail-Alban, nº 10.

d'hypothèques légales

Insertion prescrite par le décret du 17 juin 1916

A la date six sentembre mil

neuf cent dix-neuf, 1º Monsieur THALAMAS Pierre, propriétai-re et charpentier, demeurant à Monsieur DESPRATS Léon-Lucien, propriétaire-cultivateur, demeurant à Cels, commune de Parnac; 3º Monsieur DELTEIL François, prénomme aussi Denis en famille, propriétaire et dame CARRIERE Joséphine, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Cournou, commune de St-Vincent; 4º Monsieur COMBAREL Henri, propriétaire, demeurant à la Bouysse, commune de St-Vincent; 5º Monsieur MARCENAC Frédéric, percepteur, demeurant à St-Vincent; 6º Monsleur POUJADE Célestin, cultivateur, POUJADE Célestin, cultivateur, POUJADE Célestin, cultivateur, demeurant à Cels, commune de Parnac; 7º Monsieur VIN-CENT Julien, propriétaire, demeurant à la Bouysse, commune de St-Vincent, etle Monsieur LAMOUROUX Hippolyte, cultivateur, demeurant aux Roques, commune de St-Vincent, présentaient à Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors par le ministère de Me DESdent du tribunal civil de Cahors par le ministère de M° DES-PRATS, avoué près le dit tribunal, une requête tendant à obtenir la reprise du cours des délais de purge de l'hypothèque légale de la dame Louise FOISSAC, épouse CANTAYRÉ, en état d'interdiction, sur divers articles acquis par les susnommés de Monsieur CANTAY-RÉ Jean, prénommé aussi en RÉ Jean, prénommé aussi en famille Alfred, chef de poste des Contributions Indirectes, époux de dame Louise FOIS-SAC, demeurant à Bordeaux, rue Edouard Laroque, nº 11. Les dix articles acquis, savoir:

re, sus-nommé, un pré appelé Glary, sis au lieu de ce nom, commune de St-Vincent, joi-gnant trois chemins; par Mon-sieur DESPRATS Léon-Lucien, steur DESPRATS Leon-Lucien, sus-nommé, un immeuble na-ture de pré-et de bois, sis à Glary, commune de St-Vincent, joignant un chemin, Bonnet, Lacoste ; par Monsieur DEL-TEIL François et Madame CAR-TEIL François et Madame CAR-RIÈRE Joséphine, sa femme, dument autorisée, sus-nommés, solidairement entre eux, un enclos appelé clos de Lamothe, sis à Cournou, commune de St-Vincent comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et vigne, le tout se tenant, joignant deux chemins, la route et Bézio, de deux côtés; par Monsieur COMBAREL Henri, sus-nommé, une vigne appelée Lasborde, sise à Cournou, commune de St-Vincent, joignant Arnaudet, Pons, Marcenac, la route et un chemin; par Monsieur MARCENAC Frédéric, sus-nommé, un bois apdérie, sus-nommé, un bois ap-pelé la Coustette, situé commupele la Cousiette, situe commune de St-Vincent, joignant l'acquéreur, un chemin et diverses personnes; par Monsieur POU-JADE Célestin, sus-nommé, un enclos sis à Cels, commune de Parnac, comprenant maison d'habitation, grange, cour, four, terres et vignes, le tout se tenant, joignant la route de Cels, un passage. Rigal, Guignes, la un passage, Rigal, Guignes, la route de Cahors, Bouyssou et les hériters Valentin Roumè-gues; par Monsieur VINCENT Julien, sus-nommé, une friche appelée les Soulières, sise com-mune de St-Vincent, joignant Marcenac, l'acquéreur, Hébrard et le chemin ; par Monsieur LAMOUROUX Hippolyte, un bois sis aux Roques de St-Vincent, appelé Pet Defat, joignant la route, Vincent, Al-

par Monsieur THALAMAS Pier-

A la suite de cette requête,
Monsieur le Président du bribunal a rendu le vingt septembre
mil neuf cent dix-neuf l'ordon-

nance ci-après: Nous, Président du Tribunal ci-vil de Cahors, vula requête ci-dessus, vu le décret du dix-sept juin mil neuf cent seize en matiè re de purge d'hypothèques léga les, vu notre precédente ordon-nance en date du six septembre mil neuf cent dix-neuf, autori-santles exposants sus-nommés à faire les notifications prescrites par ce aécret, vu les avis de réception des lettres recom-mandées adressées avec notifi-cation de la requête présentée cation de la requête présentée le six septembre mil neuf cent dix-neuf, et de l'ordonnance par nous rendue à suite le même jour, à la date du seize sep-tembre courant, par Maître DESPRATS, avoué des expo-sants, à Monsieur Marcel GLÉYES, demeurant à Paris, rue Crozatier, nº 33, subrogé tuteur de la dame Louise FOIS SAC, épouse CANTAYRÉ, en état d'interdiction, et à Monsieur le Procureur de la République de Cahors; Attendu que les formalités

prescrites par le dit décret en vue de l'autorisation de la reprise des délais de purge ont été remplies,

Autorisons la reprise du cours des délais de la procédure de purge de l'hypothèque légale de la dame Louise FOISSAC, épouse CANTAYRÉ, en état d'inter-diction, sur les immeubles acquis de Monsieur CANTAYRÉ Jean, prénommé en famille Alfred, chef de poste des Con-tributions indirectes, époux de dame Louise FOISSAC, demeurant à Bordeaux, rue Edouard Laroque, nº 11, par les expo-sants sus-nommés, suivant ac-tes retenus par Maître MAZURE, notaire à Luzech, le deux février notaire à Luzech, le deux février et le vingt-quatre mars mil neuf cent dix-neuf; réservons à toute personne intéressée le droit de former, suivant les prescriptions du dit décret, opposition à cette reprise des délais, et prescrivons l'insertion de la présente ordonnance à la requête des exposants, dans le « Journal du Lot » imprimé à Cahors.

ntéressée pourra, dans le mois qui suivra la présente insertion, former opposition motivée à la reprise des délais par simple lettre recommandée adressée

Pour insertion: Signé: DESPRATS.

Assistance Judiciaire du 14 novembre 1917

Avoué à Cahors 5, rue Georges Clemenceau Successeur de MM. Chatonet et Lacosse

Extrait d'un jugement de divorce

condamné aux dépens. Pour extrait certifié sincère

et véritable. Cahors, le vingt-deux septembre mil neuf cent dix-

Signé: Jean MÉRIC.

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

JULES MARY

II

UNE VOIX LOINTAINE Le soldat ne vit point Gerbert, et se hâtant, commença de se déshabiller, rejeta vivement pantalon rouge, capote, képi, ceinturon et baïonnette pour revêtir un costume de paysan et se coiffer d'une casquette. Après quoi, ayant une dernière fois regardé derrière lui, il prit sa course vers la frontière allemande. Mais deux mains l'empoignent et il jure en se débattant. L'homme, c'est Noël Chambure. Et

c'est Pierre Gerbert qui l'arrête. Pierre dit — sa voix est brêve et tout

Et moi, je t'ordonne de rentrer

à la fois tremblante : Malheureux, que vas-tu faire? Laissez-moi, mon lieutenant... Il est trop tard... je me défile !

au village... Remets ton uniforme. -Non! Sournois, le déserteur jette un coup d'œil autour de lui. Personne. Donc, rien à craindre. L'officier est vigou-

reux, Chambure aussi. - Mon lieutenant, je ne vous en

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5 veux pas... Je sais bien que je ne vaux pas cher... je ne ferai jamais qu'un mauvais soldat. Donc, faut que je m'en aille... Laissez-moi m'en aller.

Habille-toi vite. Mon lieutenant, je vas vous dire... je veux m'en aller, là... je m'en irai... Done, desserrez les doigts, sinon...

Obéis!

Une fois, deux fois, trois fois, mon lieutenant, vous ne voulez pas me lâcher? Brusquement, il se dégage, se laisse tomber, entraînant avec lui Pierre Gerbert, et l'officier sent une douleur aiguë qui lui traverse l'épaule. L'hom-

me s'est débarrassé de lui d'un coup de baïonnette et prend la fuite... Au loin la nuit l'absorbe. Gerbert se relève, son sang coule. Tout est désert. Pas un témoin n'a

pu surprendre ce drame. Il s'éloigne, trébuche, se dirige péniblement vers Mars-la Tour. puis, tout à-coup, revient sur ses pas, enfonce dans la terre et essuie la baïonnette, pour que n'y apparaisse aucune trace de sang. En faisant cette chose rien d'héroïque en lui. Cela est très simple : il est bon. Le malheureux qui a encouru la mort par sa violence, reviendrait peut-être à son rang, ré-pondre à l'appel, s'il ne redoutait le conseil de guerre... Alors l'officier gardera pour lui seul le secret... laissant une chance de retour à cet égaré... Et il ment, au village... où il arrive en chancelant, épuisé par le sang perdu. Il ment à ses camarades inquiets. Il

blessure, Il ment à ses chefs. Il entend autour de lui, le lendemain, prononcer avec des soupçons le nom de Noël Chambure. Il ment toujours. Et on le

Le régiment est parti, laissant Pierre derrière lui. Deux ou trois jours de repos suffirent. C'était un lundi. Le vendredi suivant, le thème des manœuvres devait

ramener le 94° au même cantonne-Il faut six 'ours d'absence au corps pour qu'un soldat - autre que les recrues — soit porté déserteur. Le ven-dredi matin, Pierre reçut une lettre d'une écriture grossière... timbrée d'Al-

lemagne.

Elle était de Noël Chambure, et ainsi concue: M. Gerbert, officier de réserve au 94° de ligne, à Mars-la-Tour

(Suivre au besoin et d'urgence). . . .

« Mon lieutenant, je regrette point d'être parti... Mais je regrette de vous avoir frappé... mauvaisement... J'ai senti que mon aiguille entrait comme dans du beurre... je vas vous dire, mon lieutenant, je suis très peiné de la chose... et j'ai du frisson en pensant que ma lettre vous trouvera peut-être défunt... Si cela n'est pas, écrivez-moi un mot à Sainte-Marieaux-Chênes, où l'on m'a promis du travail dans une ferme... qu'on appelle Jérusalem... Et je vous demande pardon, mon lieutenant' de vous avoir fait du mal... je vous demande bien ment au major qui l'interroge sur sa | pardon... »

Gerbert emprunta des habits civils, de suite, me casser la gueule... loua une voiture et partit, décidé à le ramener. Où le retrouver?... On lui dit qu'a Sainte-Marie-aux-Chênes il y avait deux auberges : une française, une allemande. Sa voiture s'arrêta, vers sept heures du soir, devant l'auberge française. Il monta trois marches, entra dans une grande salle, au milieu de laquelle un énorme poêle attendait les premiers frimas de l'automne. Une lampe de porcelaine blanche pendait au plafond. La mèche était si basse que la lumière fumeuse n'éclairait pas, jusqu'au fond, les tables en bois et les bancs. Il vit, quand même, tête penchée, un homme assis devant un verre d'eau-de-vie de mirabelles, les mains dans les poches, accoté dans l'angle du mur. Îl le reconnut, marcha vers lui, crut qu'il dormait, lui frappa sur l'épaule, et de la voix sèche de l'officier qui commande : - Chambure!

Chambure se dressa, effaré, rectifia, la main à la casquette : - Mon ... mon lieutenant !..

Puis, les jambes cassées, il retomba, appuya le front dans ses doigts et pleura, secoué de sanglots, pareil à un enfant qui en a gros sur le

Gerbert le laissa pleurer, resta

Chambure, levez-vous et ve-- Mon... lieutenant... retourner là-bas, c'est plus possible... vous le savez bien... Autant vaudrait... tout

grave et triste:

- Chambure, suivez-moi! Le soldat tourna, craintif, sur

l'officier ses yeux brouillés de larmes. Les deux hommes se regardèrent ainsi, un long moment. Puis Chambure, dompté, répondit avec dou-- Douze balles de plus, douze balles de moins, c'est peau de zèbe... J'y

vas, mon lieutenant, parce que j'ai des torts envers vous !... La voiture les emporta, dans la nuit, vers la France. Alors seulement, l'officier dit, bref.

soir. C'est votre dernier jour. Demain, vous seriez déserteur. Quant à ce qui s'est passé entre nous, il est inutile que vous en parliez... Moi, je n'en ai rien dit... Gerbert sentit le frisson violent

qui secoua le soldat. Une rude main

osa se poser sur la sienne, la serra,

sans apparente émotion :

— Vous répondrez à l'appel ce

toute tremblante. Et très bas, Chambure se confiait: Oh'! mon lieutenant... Je croyais... le conseil de guerre et le reste... Et je venais tout de même... pour vous faire plaisir... Mais puisque j'ai la vie sauve, et que ca ne sera cu'une affaire de jours de prison, eh bien, on me punira pour la

dernière fois... Le lieutenant revint au tutoiement familier: - Tu me jures d'être un bon sol-

L'homme étendit le bras :

Donné au Palais de Justice à Cahors le vingt septembre mil neuf cent dix-neuf.

Le Président:
Signé F. GRIMAL. NOTA. - Toute personne

au Greffier du Tribunal compé-

ETUDE

de Me Jean MÉRIC

Suivant jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors le 26 mars 1918, enregistré, signifié et devenu définitif, le divorce a été prononcé entre la dame SARROY Emilie, épouse BRU, demeurant à Crégols, et le sieur BRU Léon, cultivateur, domicilié à Bégous, mais actuellement sans domicile ni résidence connus en France, au profit de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari qui a été

L'avoué de la demanderesse,

Je le jure!...

La nuit était calme et l'obscurité profonde. Le cheval trottait lourdement, et parfois prenait le pas, malgré le fouet. Des heures sonnaient, lontaines, lentes, lasses, sonnaient devant eux, derrière eux, sonnaient dans la vaste plaine. Le clocher de Gravelotte renvoyait son carillon à celui de Rezonville, à celui de Vionville,, et plus près, semblaient répondre de Sainte-Marie et de Saint-Privat, les voix des églises neuves, rebâties depuis la grande guerre. Les lanternes de la voiture balançaient leur lumière vacillante au long de la route, sur des choses funèbres, et des chiens, au passago, aboyaient du fond des fermes paisibles dont les noms tragiques rappelaient les égorgements d'autrefois. C'était tout. Aucun autre bruit. Le soir des deux batailles, la nuit fut douce ainsi et les âmes des morts s'envolèrent dans les purs ravons des étoiles. Chambure murmurait, tout saisi,

Mon lieutenant, faut pas trop m'en vouloir... ni les camarades... j'ai pas été heureux dans la vie, voyez-vous... On a eu des malheurs qu'on ne méritait pas... et il a fallu que je me tire d'affaire tout seul, dès le bas âge, on pourrait quasiment dire dès ma naissance... On m'a nourri par charité... on m'a renvoyé de ferme en ferme, où je gardais les troupeaux, dans le Berry.

dans un besoin d'expansion :

(A Suivre).